

ESCALAGDE 2025
Du 7 au 10 MAI 2025
Le Cap D'Agde / L'Escala (Espagne)
SORAC / C.N. L'ESCALA
Grade : 4

INSTRUCTIONS DE COURSE

Préambule :

La mention **[NP]** (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention **[DP]** (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES :

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la voile 2025-2028.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV (2025-2028) du chapitre 2, entre le coucher et le lever du soleil:
Jeudi 8 mai 2025 lever du soleil prévu à Agde : 06h27 (UTC+2)
 coucher du soleil prévu à Agde : 20h54 (UTC+2)
Vendredi 9 mai 2025 lever du soleil prévu à l'Escala : 06h33 (UTC+2)
 coucher du soleil prévu à l'Escala : 20h55 (UTC+2)
Samedi 10 mai 2025 lever du soleil prévu à l'Escala : 06h32 (UTC+2)
 coucher du soleil prévu à l'Escala : 20h57 (UTC+2)
- 1.5 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au Cap d'Agde : Fenêtre cote Est de la salle de réunion du Centre Nautique ; à L'Escala : A l'école de voile ou salle du club nautique sous le restaurant « la Barra del Port » et publiés sur notre site www.soracagde.com. En complément toutes les communications seront faites par un groupe WHATSAPP dédié aux concurrents. **Le QRcode pour se connecter sur le groupe WHATSAPP se trouve dans les annexes.** Le canal VHF utilisé en course est le 8.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20 h 00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situés
 - **Au Cap d'Agde** : Devant le Centre Nautique, côté est
 - **À L'Escala** : Devant le bureau de course.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre et sur le bateau comité, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. ARRIVEE DES CONCURENTS EXTERIEURS

Les concurrents extérieurs désirant amener leurs voiliers avant la régate pourront s'amarrer aux pontons des associations près du centre nautique à partir du 1^{er} mai 2025.

Envoyer par Mail 24h00 avant l'arrivée en donnant le nom du participant, le nom du bateau, le numéro de téléphone du skipper, l'adresse Email du skipper, le nom du club d'appartenance, la longueur et la largeur du bateau.

Email : contact@sodeal.fr et secretariatsorac@orange.fr

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

• Le Cap d'Agde/ l'Escala

- Mercredi 7 mai 2025
 - A Partir de 15 h 00 - finalisation des inscriptions (Centre nautique), avec remise de la fiche d'autocontrôle de sécurité
 - Télécharger l'application eSTELA –suivi GPS Régate sur le téléphone du skipper ou d'un équipier.
 - Avoir imprimer la fiche d'autocontrôle (voir en annexe)
 - 17 h 00 - Présentation de la gestion des balises eSTELA
Une clé d'accès vous sera donnée.
 - 18 h 00 - Briefing
 - 19 h 00 - Apéritif
- Jeudi 8 mai 2025
 - 06 h 30 - Mise à disposition du Comité de course
 - 06 h 45 : Tous les skippers doivent avoir démarré le système de balises eSTELA sinon le départ sera retardé, (Validation par le Comité de course).
Prévoir des batteries de secours afin de maintenir le téléphone actif.
 - 07 h 00 - premier signal d'avertissement
- Dans la nuit du 8 au 9 mai - arrivée des bateaux à l'Escala
- Vendredi 9 mai 2025
 - en journée - Arrivée des derniers bateaux à l'Escala
Émargement des skippers des bateaux arrivés salle sous le restaurant
 - 18 h 00 - Heure limite de l'emargement et de la remise de la fiche d'autocontrôle de passage (Voir en annexe)
Informations sur le programme du samedi 10 mai 2025.
 - 18 h 30 - résultats 1re course (Agde – L'Escala)
Apéro offert par la SORAC

• A L'ESCALA

- Samedi 10 mai 2025
 - Instructions de courses affichées au CN l'Escala
 - 9 h 30 à 11 h 00 -confirmation des inscriptions et émargement
 - 11 h 00 - briefing (toujours salle sous le restaurant)
 - 12 h 00 - premier signal d'avertissement et courses à suivre
 - 19 h 30 - proclamation des résultats remise des trophées
 - 20 h 00 - repas de clôture.

**Dans tous les cas et à tout moment, en fonction des conditions météo, l'organisateur en accord avec le président du comité de course, pourra modifier ce programme.
Les skippers en seront avertis le plus tôt possible.**

7. PAVILLONS DE CLASSE

- Au Cap d'Agde : GUIDON SORAC
- À l'Escala : CIS Flag W

8. ZONE DE COURSE :

Plans et zones précisées en annexe.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Le parcours Agde-l'Escala est un parcours côtier (Moins de 6 Miles de la côte).
- 9.2 Les parcours seront décrits et communiqués lors des briefings en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté où chaque marque doit être laissée
- 9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer ainsi que le cap à suivre jusqu'à la première marque du parcours.
- 9.4 En cas de nécessité météo, le comité de course pourra modifier le parcours Agde L'Escala. Cela sera signalé soit au briefing soit par VHF canal 8 avant le départ.

10. MARQUES:

Voir en annexes parcours les principales bouées remarquables et marques de parcours de la SORAC.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Voir en annexe.

12. LE DEPART

La ligne de départ de la course Agde-L'Escala sera située entre la Cardinale Sud de Brescou (43°15.6 N 03°30.2 E) et le bateau Comité arborant le pavillon orange situé approximativement dans le 130° de la cardinale (voir plan en annexe).

L'utilisation d'un spi ou d'un genaker est prohibée avant d'avoir franchi la ligne de départ.

Les lignes de départ pour les parcours côtiers et techniques seront **entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course et la bouée de départ.**

- 12.1 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les règles RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU PARCOURS :

Dans les parcours côtiers il n'y aura pas de changement de parcours sauf selon art 9.3.

Dans les parcours techniques, en cas de changement de parcours sous le vent le dog-leg ne sera pas remouillé.

L'annexe pointage officiel s'applique.

14. L'ARRIVÉE

la ligne d'arrivée de la régate Agde à l'Escala sera formée par la ligne imaginaire entre deux balises situées à la position indiquée : ..

42° 07.446' N 003° 08.637' E – tribord , 42° 07.230' N 003° 08.681' E - babord

Voir plan en annexe.

La ligne d'arrivée des parcours côtiers et techniques sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée, sauf en cas de réduction de parcours à une marque où elle se situera entre un mât arborant le pavillon S et la marque concernée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ : Pour toutes classes, la RCV 44.1 s'applique.

- 15.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée par le jury d'une pénalité en temps pouvant aller à la disqualification.

16. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 16.1 Pour le parcours côtier Le Cap – L'Escala le temps limite pour finir pour le premier est de 24h00 après l'heure de départ .
- 16.2 Pour le parcours en baie de Rosas le Samedi 10 Mai le temps cible pour tous les bateaux est de 18h00.

17. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

Pour la course 1 Agde la Escala, les instructions du Jury pourront être délocalisées au Cap d'Agde, au retour au Cap. Dans ce cas, les parties seront informées selon l'IC .17.3 par affichage au tableau officiel à l'Escala dans les 30 minutes suivant le temps limite de dépôt des réclamations.

Dans ce cas les convocations seront affichées au Cap d'Agde le 11 mai par affichage au tableau officiel dans les 30 minutes suivant le temps limite de dépôt des réclamations du groupe le plus tardif du 27 mai.

Pour la course 1 Agde L'Escala l'heure limite de dépôt des réclamations est fixée le vendredi 10 mai à 17h30

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du CN Escala et ou au Centre Nautique au Cap d'Agde. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite de dépôt des réclamations. Pour les parcours côtiers ou techniques, et pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 17.2 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bureau du CN Escala ou au Centre Nautique au Cap d'Agde. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.3 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 63.6 (c).
- 17.4 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1 :
- Publicité.
 - Bateaux accompagnateurs.
 - Evacuation des detritus.
 - Limitation de sorties de l'eau.
 - Communication radio et telephone.
 - Équipement de plongée et housses sous-marines de protection.
- 17.5 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- 17.5.1 dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille
- 17.5.2 pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 63.7 et 61.2.

18. CLASSEMENT:

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Toutes les courses validées seront prises en compte dans le classement général.
Ceci modifie la RCV A2.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.
- 18.4 Deux types de classement seront établis :
- 1 – un classement général
 - 2 – Deux classements par groupes (5 bateaux minimum) seront réalisés par extraction du classement général toutes classes : le 1er pour le grade 4 et le 2ème pour le grade 5B.
- 18.5 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C – D – R2 ou R3 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.
- * La classe D qui regroupe les anciennes classes D – E – F – G est partagée en 2 groupes.
 - * Le groupe D1 (HN1) bateaux dont les points de rating brut sont < ou = à 23,5.
 - * Le groupe D2 (HN2) bateaux dont les points de rating brut sont > ou = à 24
- Les bateaux de la classe R3 sont intégrés dans le groupe D2 (HN2).
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ pour la course 1 CAP d'AGDE L'ESCALA

19.1 **[DP] [NP]** Un élargement sera mis en place selon les modalités suivantes

- 1 – Au départ du Cap d'Agde : par **VHF, canal 8** avec accusé de réception du CC.
- 2 – En course : par l'envoi de SMS au président du comité de course + 33 6 72 59 18 16 aux passages des marques de parcours (voir annexe pointage à une marque).
- 3 – À l'arrivée le vendredi 9 mai 2025 par la remise des feuilles de sécurité au CN l'Escala (voir annexe contrôles).

19.2 **Important :**

- Après le départ, contact PC terre Marc LEGAY Tél. : + 33 6 84 38 84 61
Alain RIGAUULT Tél. : + 33 6 37 84 72 17
- A 3 milles de l'arrivée, appeler le Comité de course par **VHF canal 8** en donnant le nom du bateau, son numéro de voile ou de cagnard et l'heure estimée d'arrivée.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 8.

19.4 Pendant les courses, le suivi des bateaux sera fait grâce à l'application de géolocalisation **eStela**.
Tous les bateaux doivent avoir chargé cette application sur leur téléphone portable qui doit impérativement être branché à un chargeur pendant toute la course, en cas de non respect constatée de cette instruction le Comité de Course déposera une réclamation au jury.

19.5 **[DP] [NP]** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

20. REGATE DU 10 MAI 2025 EN BAIE DE ROSAS

20.1 Les consignes pour la course du 10/05 seront données lors de la réunion des skippers à 11h00. Il s'agira d'un parcours de 15/20 milles dans la Baie de Rosas, avec départ et arrivée à l'Escala.

20.2 Chronologie prévisionnelle de l'épreuve :

11h00 : Briefing

12h00 : Mise à disposition du comité de parcours (CN l'Escala)

21. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENTS

21.1 **[DP]** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course et/ou du jury.

21.2 **[DP]** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable. Il en est de même pour le changement de voiles en cas de différence importante de météo entre les deux weekends.

22. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

22.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles et aux règles de la classe OSIRIS et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, le 7 mai 2025 au plus tard à 19h. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'envoi du signal d'avertissement de la 1re course, elles devront être déposées auprès du jury, soit par écrit avant le départ sur l'eau, soit ensuite par VHF, canal 8, avec accusé de réception et confirmées par écrit à l'arrivée. Elles seront traitées dès que possible.

22.3 Une fiche d'autocontrôle concernant l'armement du voiler est obligatoire, voir dans les annexes.

23. IDENTIFICATION

Il est rappelé aux concurrents que le port du pavillon de groupe est obligatoire. Le N° dans la grand-voile ou le cagnard avec numéro du bateau sont obligatoires et doivent être en permanence parfaitement visibles.

24. EVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. **[DP] [NP]** ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26. [DP] [NP] LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, de communication avec le comité de course et à l'exception de l'envoi des SMS prévus en 19.2, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio et communication radio et électronique pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio et électronique qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

28. PRIX

28.1 Trophée l'Escalagde au vainqueur du classement général toutes classes

28.2 Prix par groupes.

Pour le scratch le premier recevra un prix

Pour les groupes HN1 et le groupe HN2 les 3 premiers recevront un prix

Pour les bateaux en duo un prix spécial sera donné au premier.

Pour les bateaux en jauge ORC un prix pourra être donné aux premiers ORC1 et ORC2

Corps arbitral :

Président du comité de course :

Présidente adjointe

Président du jury :

Président du comité de course à l'Escala :

Président du jury à l'Escala :

Commissaire aux résultats :

PC terre

Alain BACHELLERIE

Hélène-Anne MATEO

Henri ROQUES

Jordi PUIG (CN l'Escala)

Oriol Ferrer

Eric MIOT

Marc LEGAY, Alain RIGAULT

ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org shall be the only translation used to comply with RRS 90.2 (b).

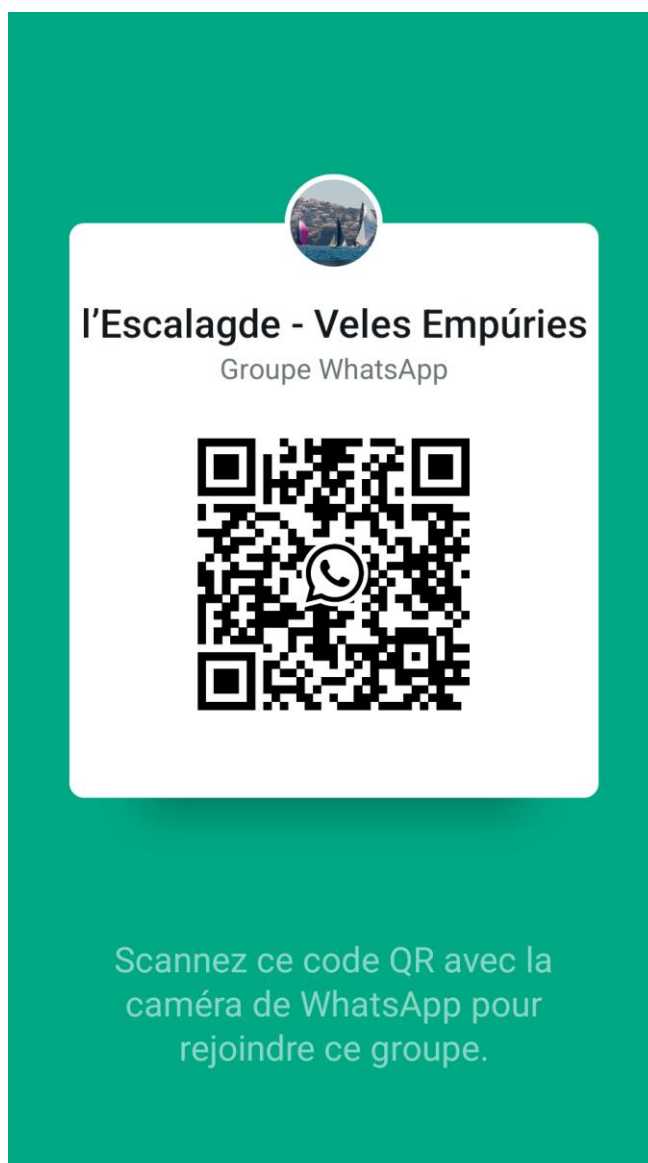
RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

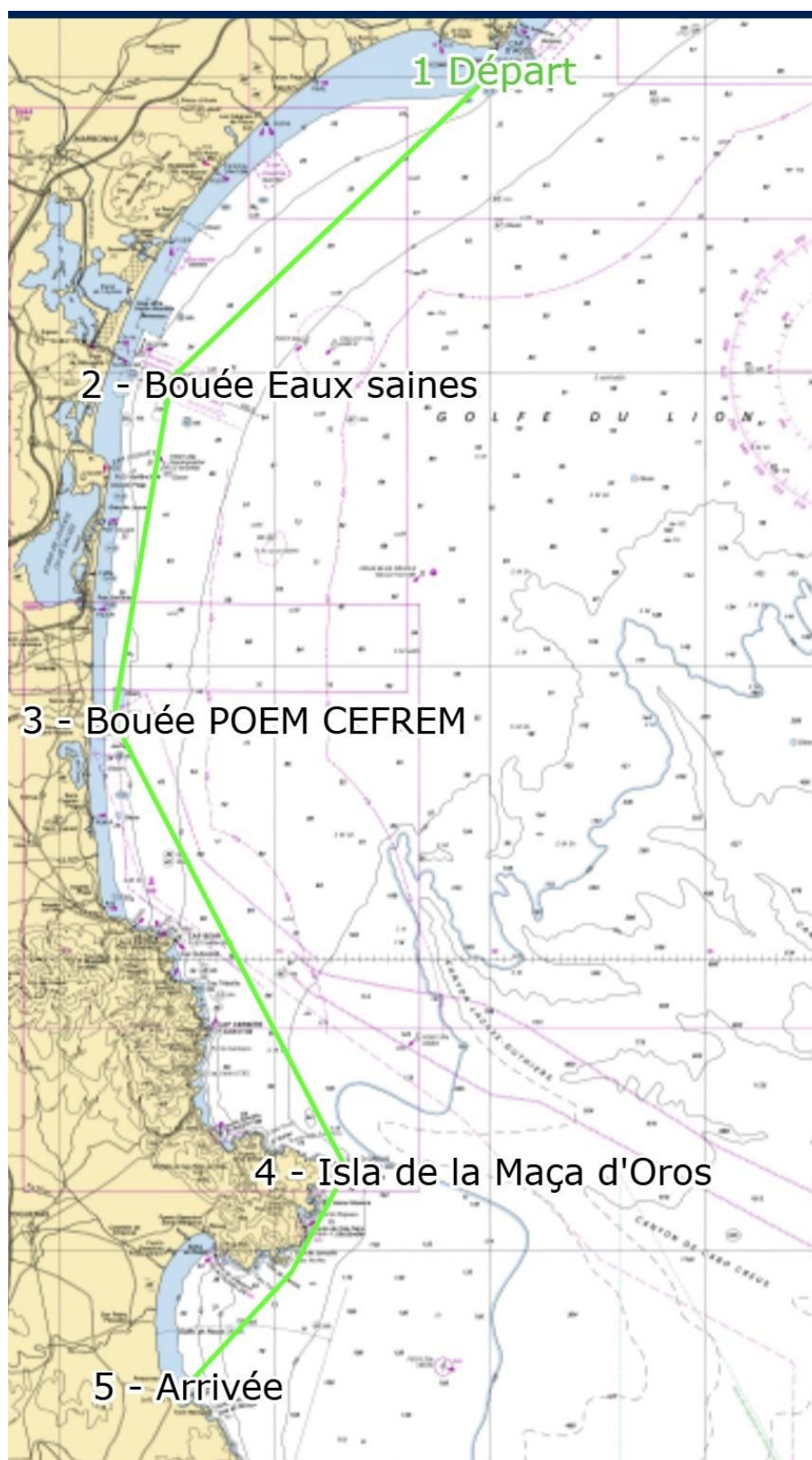
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Par1 0

QR Code pour se connecter au groupe whatsapp



ANNEXE PARCOURS 8 mai 2025

La longueur indicative du parcours est d'environ 83 nm.
Le cap du premier bord est approximativement au 225/230°.



Il est prévu quatre marques de parcours obligatoires :

LIGNES DE DEPART :

- Entre la cardinale sud de Brescou et le bateau comité, dans le 140° environ de la cardinale.

MARQUE DE PARCOURS N°2 :

- Bouée d'eaux saine
- Position 42° 59.602' N 3° 7.950' E
- => à laisser à bâbord

MARQUE DE PARCOURS N°3 :

- Boué « POEM » devant CANET
- Position 42° 42.250' N 3° 04.000' E
- => à laisser à bâbord

MARQUE DE PARCOURS N°4 :

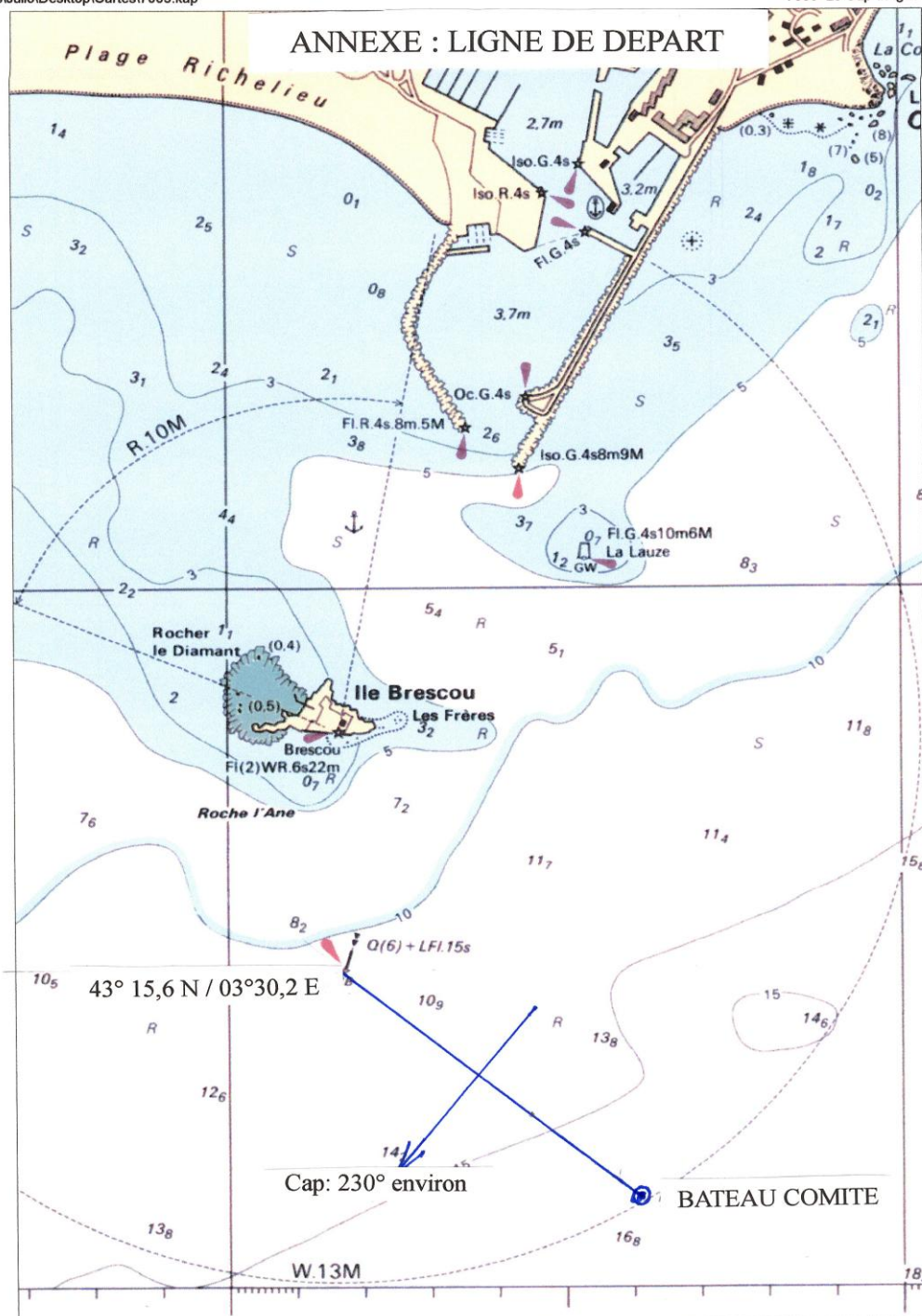
- Position 42° 19.200' N 3° 19.950' E
- Ile Masa d'Oro => à laisser à tribord

LIGNES D'ARRIVEE :

- Position
 - └ 42° 07.446' N 003° 08.637' E - tribord
 - └ 42° 07.230' N 003° 08.681' E - babord
- voir photo en annexe Ligne d'arrivée à L'ESCALA

C:\Users\Julio\Desktop\Cartes\7003.kap

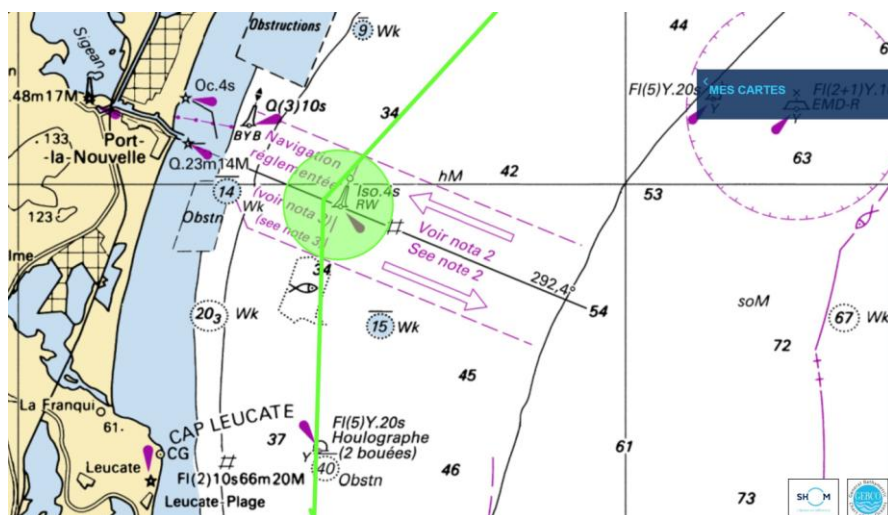
7003 Le Cap d'Agde (1:15000)



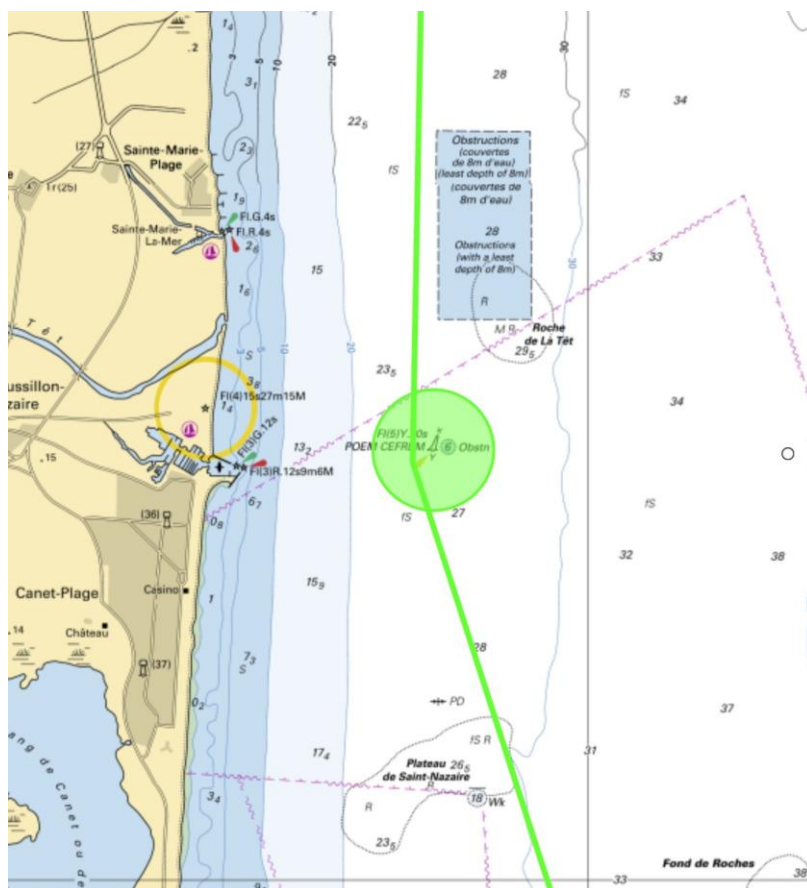
Imprimer l'échelle 1 : 10 221

ANNEXE

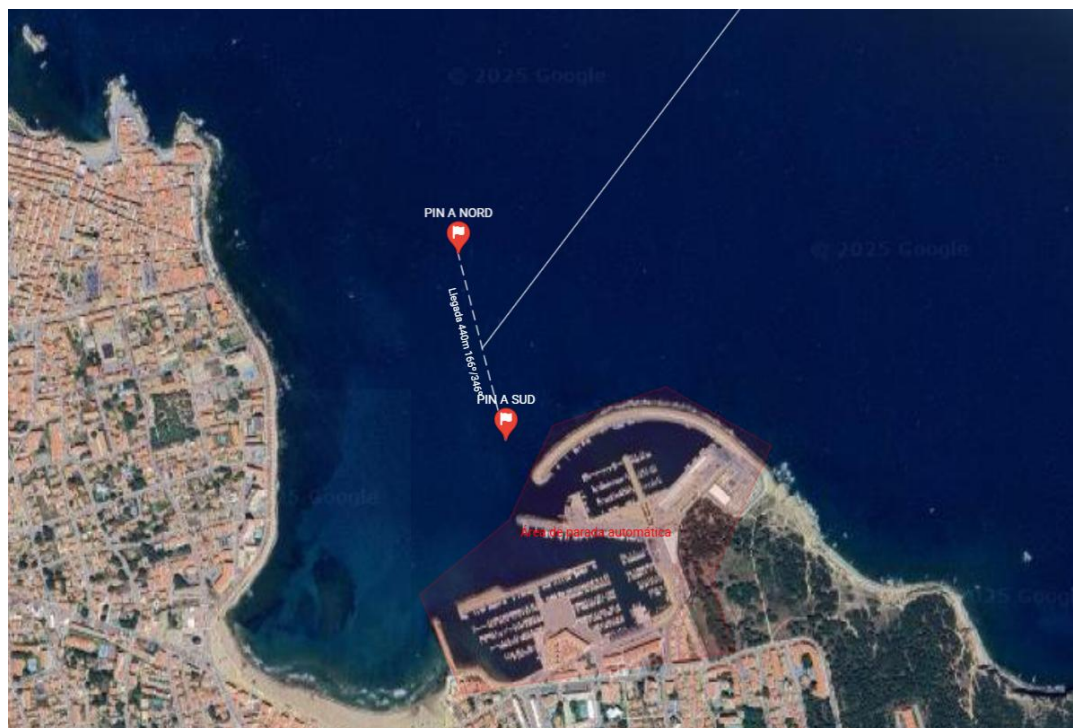
MARQUE D'EAUX SAINES À PORT LA NOUVELLE



POEM À CANET



ANNEXE LIGNE D'ARRIVÉE à L'ESCALA



La ligne d'arrivée de la régate Agde à l'Escala sera formée par la ligne imaginaire entre deux balises situées à la position indiquée :

- ⌞ 42° 07.446' N 003° 08.637' E - tribord
- ⌞ 42° 07.230' N 003° 08.681' E - babord

Chronologie prévisionnelle de l'épreuve :

- Journée du jeudi 8 mai 2025
 - Départ du Cap d'Agde à 7h00 de la Cardinale Sud de Brescou.
 - Passage de la balise virtuelle de Port La Nouvelle : vers 12h30,
 - Passage de la Bouée Poem : vers 17h30,
 - Passage au Cap Béar : vers 20h30,
 - Passage de Masa d'Oro : vers 0h30 le 9 mai
 - Arrive à l'Escala : 3 – 4 h le 9 mai

Remarque : Tous ces temps ont été calculés pour une vitesse moyenne estimée à 4 nœuds.
- Journée du Samedi 10 mai 2025 :
 - 11h00 : Briefing pour la régate en baie de rosas
 - 12h00 : Mise à disposition du comité de course (CN l'Escala)
 - 18H00 : Heure limite pour la régate
- Journée du dimanche : Retour libre des bateaux

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE pour la course 1 Agde La ESCALA

En cas d'interruption de la course par le Comité de Course, tout événement prévues par la RCV 32.1, la course est validée en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Liste des marques ou un pointage officiel peut être effectué : marques 2, 3 et 4

Au temps précis du passage des marques indiquées en annexe parcours (dès lors que la marque est relevée au 90).

- Un SMS sera impérativement adressé au + 33 6 72 59 18 16 sous la forme suivante :
1 chiffre, 1 nom, 1 nombre de 6 chiffres.
Exemple : 2GEMINY151217
Signification : la marque n°2 est passée par le bateau Géminy à 15 h 12mn et 17 secondes.

Le SMS sera doublé d'une diffusion par VHF canal 8 aux fins d'autocontrôle par les autres concurrents du même SMS.

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut se tient près d'une des marques précisées ci-dessus, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Sans la présence du bateau comité signalant le pointage ou la réduction de parcours, le relevé de l'application eStela sera utilisé, sinon le SMS adressé à l'organisation pourra être pris en compte soit pour le pointage soit pour l'ordre d'arrivée.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

ESCALAGDE 2025

Du 7 au 10 mai 2025

Fiche d'autocontrôle de passage

Nom du bateau.....

Nom et prénom du skipper.....

1 - Heures de passage aux points tournants (Heure GPS)

1 – Bouée Eaux Saines Port-la-Nouvelle : Auto-pointage =

2 – Bouée Poem Canet : Auto-pointage =

3 – Île Masa d'Oro : Auto-pointage =

Tout abandon ou interruption de parcours sera obligatoirement signalé par **VHF canal 8** en s'assurant d'avoir été entendu par un autre concurrent et par téléphone au président du comité de course :
Alain BACHELLERIE +33 6 72 59 18 16
en lui précisant le lieu de repli.

Document à remettre au PC course du CN L'Escala dès l'arrivée ou au plus tard le vendredi 9 Mai 2025 à 16 h 00.

Fiche d'autocontrôle de sécurité

ESCALAGDE 2025

Matériel de sécurité :
la fiche doit OBLIGATOIREMENT être complétée
et remise le 7 mai 2025 avant 17h00

Nom Bateau / Skipper:	oui	non	Q	
Longueur du bateau				m
Largeur du bateau				m
Tirant d'eau du bateau				m
Équipement individuel de flottabilité (150 N mini)				Date limite :
Dispositif lumineux (1 par Gilet) (type lampe Flash ou cyalume)				
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie				Date limite:
Dispositif d'assèchement manuel				
Dispositif de remorquage				
Ligne de mouillage				
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer de type bouée fer à cheval ou bouée couronne				
3 feux rouges à main				Date limite:
Compas magnétique				
Cartes marines officielles				
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)				
Description du système de balisage				
Radeau de survie				Date limite:
Matériel pour faire le point				
Livre des feux tenu à jour				
Journal de bord				
Dispositif de réception des bulletins météorologiques				
Harnais et longe par personne				
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16				
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit (Torche étanche)				
VHF fixe				Résultat essai:
VHF portative (Conseillé)				
Feux de route fonctionnels				
Dispositif pour remonter sur le bateau sans assistance				
Observations :				
Je soussigné skipper du bateau déclare avoir procédé aux vérifications nécessaires et certifie que le bateau est en conformité pour participer à la régate. Date et signature :				

ANNEXE

EMPLACEMENT PC COURSE ET TABLEAU D’AFFICHAGE

à l’ESCALA

Salle sous le restaurant

